



Succession de biens et de partage

Par **lou**, le **21/09/2008** à **11:56**

bonjour

je suis divorcée depuis 1998 nous avons une maison en commun ,mais les partage des biens et de la communauté n'ont jamais été fait

Par contre mon ex-mari est malade et il ne lui reste que quelques mois à vivre .

Je voudrais savoir à qui va revenir la maison,car nous avons une fille

Si j'ai une part ou si ça revient tout à ma fille?

Merci de votre compréhension pour me renseigner le plutôt possible

cordialement

lou

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **14:44**

Bonjour

le jugement de divorce a du prévoir les modalités du divorce. Si le partage des biens acquis pendant la communauté a été prononcé par la juridiction (la maison devant être acquis pendant le mariage) vous avez droit êtes en droit de réclamer la moitié de la valeur de la maison.

Votre fille obtiendra au décès de votre ex mari de l'autre moitié de la maison.

Restant à votre disposition.